



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG OCCITANIE

S'engager pour chacun, agir pour tous

DECLARATION CFDT

Ajout de postes plasma

Albi et Montauban :

Sans changement d'horaires

(CSE septembre 2026)

DECLARATION DE L'ENSEMBLE DES ELUS ET REPRESENTANT CFDT

Le CSE est consulté sur l'ajout de postes de prélèvement plasma dans les Maisons du Don d'Albi et de Montauban, sans modification des horaires d'ouverture à ce stade. Il s'agit du point 7 de l'ordre du jour.

Néanmoins, comme nous l'avons vu, ces deux Maisons du Don verront prochainement comme les autres leurs horaires évoluer dans le cadre de l'Ambition Plasma 2027, comme cela a été dit au point 6 de ce CSE.

En effet, il est prévu qu'en 2027 ces deux sites passent à 63 heures d'ouverture hebdomadaires, contre une vingtaine d'heures seulement en 2026. Montauban serait ainsi ouvert tous les samedis et Albi un samedi sur deux.

L'ajout de nouveaux postes de prélèvement s'accompagnera donc, à très court terme, de modifications importantes des horaires de travail. Ces évolutions ne vont pas dans le sens d'une amélioration des conditions de travail ni de la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Nous ne reviendrons pas ici sur les coûts humains et financiers déjà dénoncés dans le cadre de l'Ambition Plasma. Nous continuons également de nous interroger sur la destination finale des plasmas collectés pour le LFB : servent-ils effectivement à soigner les patients en France ou contribuent-ils à alimenter le marché international des médicaments dérivés du plasma, voire à fournir de la matière première à des fractionneurs étrangers ?

Les salarié.es de l'EFS consentent des efforts importants et l'établissement engage des investissements conséquents. Il est donc légitime de s'interroger sur les finalités réelles de ces efforts et sur les bénéfices attendus pour notre système de santé.

En l'absence d'un véritable volet social accompagnant l'accélération de l'Ambition Plasma, et faute de réponses claires sur la stratégie nationale de souveraineté sanitaire en matière de médicaments dérivés du plasma, les représentants CFDT, dans le respect de leur mandat ainsi que des positions défendues par la CFDT aux niveaux régional et national, émettront un avis défavorable sur ce projet.

Pour la CFDT, une chose est claire : l'augmentation des objectifs de prélèvement ne peut se faire au détriment des salariés.

Un objectif de collecte ne doit pas être seulement un chiffre à atteindre. Il doit pouvoir être réalisé dans une organisation soutenable, respectueuse des conditions de travail, de la santé des équipes et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.